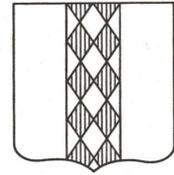




# Moulézan

# Infos



**Blog mairie:** <http://blog-mairiemoulezan.com>  
**Courriel mairie:** [mairiemoulezan@wanadoo.fr](mailto:mairiemoulezan@wanadoo.fr)

Page 1

## Le mot du maire

Avec ses fêtes du souvenir (1er novembre, 11 novembre), avec sa météo qui nous rapproche de l'hiver, le mois de novembre peut sembler triste. Mais réjouissons-nous d'avance des diverses manifestations qui nous sont proposées. Elles le jalonnent et coloreront sa grisaille de joie et de convivialité. Je vous les laisse découvrir dans les pages de ce nouveau bulletin.

Les travaux en cours avancent. La station d'épuration se termine. Les premiers essais auront lieu au cours de la première quinzaine de novembre. Une partie du toit de l'église a été rénovée. Le monument aux morts a été embelli. Plusieurs mètres de fossés ont été curés le long des chemins communaux. Les récents orages ont révélé des parties du réseau pluvial où des efforts restent à faire. Ils le seront dans les semaines à venir. Un troisième tableau numérique a été mis en place à l'école. Ainsi, et grâce au concours de la Communauté de Communes, toutes les classes sont désormais équipées. Pour notre village et surtout pour nos enfants, nous pouvons raisonnablement en être fiers.

Le 11 novembre, comme chaque année, nous célébrerons l'anniversaire de l'Armistice de 1918. En même temps seront honorés tous les morts pour la France. Ce rituel du 11 novembre a la vertu de rappeler à chacun, notamment aux plus jeunes et aux Français d'adoption, que la paix et la prospérité sont des biens précaires qui ne peuvent se conserver qu'au prix de la cohésion nationale. Ainsi, pour ne pas oublier, pour honorer celles et ceux qui ont combattu ou sont morts, il est important de nous rassembler nombreux, toutes générations confondues, ce jour là, autour de notre monument aux morts.

La réforme des rythmes scolaires est toujours d'actualité... Je rencontrerai prochainement le chargé de mission recruté par la Communauté de Communes responsable de la mise en place des nouveaux emplois du temps des enfants à la prochaine rentrée. Je lui ferai part de toute ma réserve (et celle du Conseil Municipal) sur l'application de cette réforme à l'école de Moulézan compte tenu de nos moyens en matériels, locaux et installations. Bien sûr, comme on me l'a déjà dit en haut lieu, il suffit d'un peu d'imagination et de bonne volonté... Non, cela ne suffit pas ! Les parents attendent de l'école que le travail y soit fait intra-muros et le mieux possible. L'école, parce qu'elle porte l'immense espoir des familles de tous horizons, n'a jamais été considérée comme une garderie par les parents. C'est bien là le contresens fondamental de cette réforme. A mon avis, ce sont plutôt les contenus et non la coquille qu'il faudrait changer.

Comme le temps de novembre, l'actualité est morose. La crise est toujours là et le gouvernement connaît des difficultés. La grande majorité des français semble ne plus faire confiance à nos dirigeants pour redresser le pays.... Prenons garde au dépit toujours mauvais conseiller, surtout en période électorale...

Un écrivain célèbre a écrit « Le monde appartient aux optimistes, les pessimistes ne sont que des spectateurs ». Alors, chers moulézanaises et moulézanais, en ces dernières semaines de l'année, soyons optimistes, soyons acteurs, agissons chacun à notre place, dans nos domaines respectifs, pour nos familles, nos amis, notre village. Si chacun en a conscience, rien n'est perdu.

Bon mois de novembre à toutes et à tous. Très cordialement,

Pierre Lucchini.

## DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>11 novembre</i>	1
<i>Dictons de novembre</i>	1
<i>Spectacles et cinéma en novembre</i>	2
<i>Bloc notes</i>	2
<i>Restos du cœur</i>	2
<i>Opération petit-déjeuner</i>	2
<i>Énigme</i>	2
<i>Téléthon 2013</i>	3
<i>La taxe d'habitation</i>	3
<i>Infos Mairie</i>	3
<i>Gestes élémentaires de survie</i>	3
<i>Annuaire</i>	4
<i>Encombrants</i>	4
<i>Infos utiles</i>	4

## Dictons de novembre

- Le mois de novembre est malsain, Il fait tousser dès la Toussaint.
- Quand l'hiver n'est pas pressé, Il arrive à la Saint-André (30/11).
- Quand en novembre la pluie noie la terre, ce sera du bien pour tout l'hiver.
- Quand il gèle en novembre, adieu l'herbe tendre.
- Entre la Toussaint et l'Avent, attends toi à pluie et vent.
- Neige de Saint-André, Peut cent jours durer.
- Novembre chaud au début, froid à la fin.
- Quand la chute des feuilles est tardive, la froidure arrive vite.

## 11 novembre

Pour commémorer l'anniversaire de l'Armistice de 1918, la journée du 11 novembre fut instituée par la loi du 24 octobre 1922 « journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix ». 90 ans plus tard, la loi du 28 février 2012 élargit la portée à l'ensemble des morts pour la France.

C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des **Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre** qui s'exprime aujourd'hui, particulièrement envers les derniers d'entre eux, ceux qui ont laissé leur vie en Afghanistan, au Mali ou ailleurs...

Cette évolution est rendue nécessaire par la disparition des témoins de la guerre de 1914-1918 et l'inéluctable déclin du nombre des acteurs des conflits suivants. Elle s'inscrit dans une politique commémorative ambitieuse qui vise à **transmettre la mémoire, à favoriser la compréhension de notre histoire nationale commune et son appropriation par les jeunes générations.**

La commémoration de l'Armistice du 11 novembre est l'une des neuf journées nationales instituées par des textes législatifs et réglementaires. Jour d'hommage et de recueillement, elle donne lieu chaque année à des cérémonies commémoratives devant les monuments aux morts des communes de France.

Signé le 11 novembre 1918 près de Rethondes, l'Armistice mit un terme à la Première Guerre mondiale qui fit plus d'un million de morts et presque six fois plus de blessés et de mutilés parmi les troupes françaises. Malgré l'étendue des destructions, le soulagement fut immense et la joie s'empara de chaque commune.

Le 11 novembre 1920, la dépouille d'un Soldat Inconnu fut inhumée sous l'Arc de Triomphe à Paris où la flamme est ravivée tous les soirs par le Comité de la flamme et des représentants d'associations.

## Spectacles sur le territoire en novembre

**YAACOBİ et LEIDENTAL:** Au foyer de Parignargues le vendredi 15 novembre à 21h00.  
Une comédie mordante en trente tableaux et douze chansons.

**GYPSI GROOVE GANG:** Au foyer de St-Mamert le vendredi 22 novembre à 21 h.  
Jazz manouche

**Mon colocataire est une garce:** Au foyer de Gajan le vendredi 29 novembre à 21 h.  
Elle vient réveiller le quotidien de ce vieux garçon avec une pincée de sexe, un zeste de séduction et une bonne dose d'humour. Ensemble, ils vous réservent une histoire moderne, décapante où les répliques mémorables fusent dans un face à face irrésistible.

**Prix d'entrée pour ces spectacles: 3 € / Gratuit pour enfants et étudiants.**

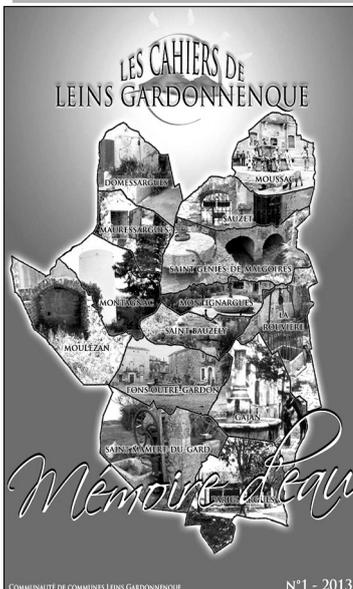
## Cinéma itinérant en novembre

**PLANES (3D):** Le samedi 16 novembre à 20h30 au foyer de Moussac.  
**Dessin animé.** Chaque jour, alors qu'il pulvérise des traitements agricoles sur les récoltes, le petit avion de ferme Dusty se prend à rêver qu'il pourrait voler en compétition au milieu des avions les plus rapides au monde.

**EYJAFJALLAJOKULL:** Le samedi 23 novembre à 20h30 au foyer de Montignargues et le samedi 30 novembre à 20h30 au foyer de Fons.  
Pour les voyageurs du monde entier, l'éruption du volcan islandais Eyjafjallajökull est un coup dur. Pour Alain et Valérie, c'est une catastrophe. Car pour arriver à temps dans le petit village de Grèce où se marie leur fille, ce couple de divorcés, qui se voue l'un l'autre une détestation sans borne, va être amené par la force des choses à prendre la route ensemble. ...

**Entrée: 4€ (5€ pour les séances 3D) pour tous.**

Noël approche... Pensez au caveau de la cave coopérative (sur la D6110 entre Montmirat et Crespian). Les « Vignerons d'Eleins » vous proposent divers coffrets et corbeilles composés de produits du terroir: Vins, biscuits, confits, foie gras, tapenade, confitures, miels, sirops, jus de fruits... etc. Faites plaisir et faites vous plaisir...



### Mémoire d'eau

Ce premier numéro des *cahiers de Leins Gardonnenque* veut présenter l'évolution des usages et des aménagements relatifs à l'eau dans le territoire de notre communauté de communes depuis les temps anciens. Dans la mesure du possible il tient compte de l'ensemble des situations de ses 14 villages. La source des informations vient pour l'essentiel des recherches, plus ou moins anciennes, effectuées dans les diverses archives à notre disposition mais également des informations orales qui ont pu être recueillies.

**En vente 10 € à la Communauté de Communes. Commande en mairie.**



BLOC NOTES

✓ Date du prochain passage de la société OCEAN dans le village pour le nettoyage et le **lavage des rues** (le matin): Jeudi 28 novembre. **Évitez de stationner le long des rues du village et privilégiez les parkings. Merci.**

✓ **Commémoration de l'armistice** le lundi 11 novembre autour du monument aux morts à 11h00. Tous les enfants du village sont invités à cette cérémonie. Apéritif à l'issue au foyer.

✓ **Concours de boules et châtaignes** organisé par l'Association LBA le lundi 11 novembre à partir de 14h place de la mairie.

✓ **Concours de belote** organisé par l'Association des Parents d'Élèves le samedi 16 novembre au foyer à 16h30.

✓ **Loto du Club du 3ème âge** le dimanche 17 novembre après-midi au foyer.

✓ **Opération petit-déjeuner** au profit de l'association Trisomie 21. Inscription avant le 9 novembre. Distribution le dimanche 17 novembre.

✓ **Loto de la paroisse catholique** le dimanche 24 novembre après-midi au foyer.

✓ **Ludothèque** au foyer du mardi 26 novembre après-midi au vendredi 29 novembre.

✓ **Bibliobus** le mercredi 13 novembre.

## Restos du cœur 2013-2014



La campagne d'aide alimentaire des restos du cœur pour l'année 2013-2014 (novembre à mars) démarre en novembre.

**Les inscriptions auront lieu au centre de Quissac (182 promenade Auzilhon—04 66 88 49 03) lundi 25/11, mardi 12 et 26/11, jeudi 14/11 de 8h à 11h30.**

Munissez-vous des justificatifs originaux des charges et ressources du foyer.

## Opération « petit-déjeuner »

Dans le cadre de la journée nationale de la TRISOMIE 21, il vous est proposé la livraison **votre petit-déjeuner à domicile le dimanche 17 novembre**. Au menu: Viennoiserie, céréales, café, thé, (chocolat pour les enfants), laitage, fruit, beurre, confiture et le journal Midi Libre. Le prix est de 6,50€/adulte et de 4€/enfant. Le bénéfice de cette vente ira à l'association Trisomie 21 du Gard. Pour en bénéficier, il faut remplir les imprimés qui sont à votre disposition dans les commerces ou en mairie et les expédier à l'association avant le 9 novembre impérativement en joignant votre paiement par chèque.

Une excellente manière de faire une bonne action en se faisant plaisir.

### Chatte disparue

Vue pour la dernière fois le matin du 27 octobre Avenue de Sommières, **chatte grise** répondant au nom de Hindia, âgée d'un an. Signe distinctif: **une petite tache blanche sur le ventre**. Si vous la trouvez ou voyez, téléphoner au 0624596758 ou 0645530752. Merci.

**Énigme du mois: Comment obtenir 1000 avec seulement 8 huit.** La première personne qui viendra donner la réponse à la mairie recevra un cadeau. **Pas de réponse par téléphone ou mail.**

Réponse de l'énigme d'octobre: le pain

## Téléthon 2013

Cette année la commune participera au téléthon. Pendant le week-end du 6 et 7 décembre 2013 des activités vous seront proposées. Le programme est en élaboration, avec la participation de la mairie, des associations et des volontaires.. Vous en serez informés prochainement. D'or et déjà, réservez ces dates pour participer en tant qu'acteur, spectateur ou donateur à cet élan de solidarité unique qui fait progresser chaque année la recherche et la production de médicaments en faisant émerger des thérapies innovantes avec un seul objectif : guérir.

**Réunion de tous ceux qui veulent participer au Téléthon 2013 le mardi 12 novembre à 19h en mairie.**

### Nouvelle station d'épuration

Les travaux de notre nouvelle station d'épuration arrivent à leur terme. Les premiers essais auront lieu dans le courant de la première quinzaine de novembre. L'ancienne station sera détruite avant la fin du mois. Notre nouvelle station est **écologique**: Aucune nuisance olfactive, une production de boue très réduite, un fonctionnement qui ne consomme pas beaucoup d'énergie. Le coût de son entretien sera considérablement réduit.

### Impôts locaux... La Taxe d'habitation

La **taxe d'habitation** est établie en fonction de votre situation au 1er janvier de l'année d'imposition. Elle est calculée sur la **valeur locative nette** qui n'a rien à voir avec les loyers du marché. La valeur locative nette est égale à la valeur locative cadastrale du local diminuée, s'il s'agit de votre résidence principale, d'abattements obligatoires (pour charges de famille) ou facultatifs (en fonction du revenu, d'un handicap ou d'une invalidité...). Sur cette valeur locative nette, s'appliquent les **taux votés par la commune et éventuellement par l'intercommunalité\***. La valeur locative cadastrale est calculée par l'administration chaque année. Chaque local (maison, commerce ou industrie) est évalué pour obtenir une valeur locative cadastrale. **Des valeurs de référence ou de comparaison dans chaque commune, pour chaque type et catégorie de biens ont été établies en 1970.** La Taxe d'Habitation a fait l'objet de multiples remaniements et revalorisation, selon des méthodes assez ubuesques mais globalement plutôt favorables au contribuable.

**Parfois le système ne reflète plus la réalité du marché.** Une évidence lorsqu'on constate qu'une salle de bains, des sanitaires ou encore le chauffage central étaient considérés comme des « indices de confort » dans les années 70. Conséquence : les bâtiments récents sont plus taxés que les anciens même si ces derniers ont souvent été modernisés entre temps. En 1990 (loi n° 90-669 du 30 juillet 1990), une opération de révision et de modification des règles d'évaluation a été menée. L'intégration de cette opération, a été plusieurs fois reportée par le parlement faute de volonté politique. Mais le Gouvernement veut tenir compte de la valeur locative réelle des biens et lance, dès cette année, une réforme dont les conséquences pourraient être redoutables pour bon nombre de contribuables.

A ce jour le revenu du contribuable n'intervient comme paramètre pour faire bénéficier les plus modestes d'une exonération ou d'allègements de leur taxe d'habitation. En dehors de ces cas, deux foyers aux revenus très différents paient pour des logements similaires la même taxe d'habitation. Prochainement, la taxe d'habitation **pourrait être fonction du niveau des revenus des occupants du logement** afin d'en faire un impôt plus équitable. **Les classes moyennes et les hauts revenus seraient donc davantage taxés.** Le travail de révision des valeurs locatives devrait être terminé d'ici 2017. Certains médias prévoient des hausses allant de **300 à 500 %** du montant actuellement acquitté ! Bercy, de son côté, tempore en indiquant que le nouveau mode de calcul engendrerait un lissage de la modification sur plusieurs années. Pas très rassurant...

\* Ainsi, la commune peut ne pas augmenter son taux mais l'habitant voit sa taxe d'habitation progresser.

**Le mois prochain: la taxe foncière.**



### INFOS MAIRIE

- Pensez à vous inscrire sur les **listes électorales** pour pouvoir voter à Moulézan en 2014 (Élections municipales et européennes). Une justification de domicile et une carte

d'identité suffisent.

- **La mairie de Moulézan a signé une convention de partenariat avec l'établissement public du Pont-du-Gard.**



PATRIMOINE MONDIAL  
GRAND SITE DE FRANCE®

**Les habitants de Moulézan bénéficient pendant un an (renouvelable) de la gratuité totale d'accès au site (parking, espaces culturels). La carte d'abonnement permet aussi de bénéficier de 20% de réduction sur les spectacles payants. Pour obtenir votre carte, présentez-vous à la mairie munis d'un justificatif**

**de domicile et de la carte grise de votre véhicule. Vous remplirez un formulaire et recevrez la carte d'abonnement à votre domicile.**

- Le **Carto-Guide** des chemins de randonnées Leins-Gardonnenque est paru. Il sera prochainement en vente dans nos commerces mais vous pouvez le **commander en Mairie dès maintenant: 5 euros.** Plus de 120 km de chemins de randonnée répertoriés autour de Moulézan.
- Les échéances électorales de 2014 approchent à grands pas. Pour les personnes qui ne pourront pas se rendre au bureau de vote, le jour du scrutin, pas de panique ! Dès aujourd'hui, vous pouvez établir **une procuration pour un ou deux tours de scrutin de chaque élection.** Attention, vous pouvez donner mandat à une personne de votre choix, si et seulement si, elle est inscrite sur les listes électorales de Moulézan et ne dispose pas déjà d'une procuration rédigée en France ou de deux procurations rédigées à l'étranger. Rendez-vous dans une gendarmerie ou un commissariat pour remplir le document Cerfa. Il vous suffit de vous munir d'une pièce d'identité et des informations concernant votre mandataire (Nom, prénoms, adresse, naissance...)
- Dans le cadre des travaux de la nouvelle station d'épuration, des arbres ont été déracinés sur le site de l'ancien lagunage. Ils ont été entreposés à la disposition de ceux qui désirent récupérer du bois en le coupant. S'adresser à la mairie pour plus d'information.
- **Sortie du territoire:** Depuis le 1er janvier 2013 la mairie ne délivre plus d'autorisation de sortie du territoire. La carte d'identité suffit.
- **Carte Nationale d'Identité:** Pensez à vous y prendre assez tôt pour vos demandes... Délais moyens 5 semaines.
- **Travaux le dimanche:** Il est rappelé que les travaux bruyants sont interdits le dimanche (Tondeuse, tronçonneuse, ...etc.) Il serait dommage de rompre le charme d'un repos dominical mérité. Alors pensons-y ....

### Gestes de premiers secours

Des séances d'enseignement ou de rappel des gestes élémentaires de survie avec utilisation d'un défibrillateur seront proposées régulièrement à partir du mois de novembre à divers horaires. Vous pourrez y assister en fonction de vos disponibilités. La première aura lieu le **lundi 18 novembre à 15h au foyer**

## Annuaire, artisans, renseignements utiles



<b>Mairie</b>	<b>04 66 77 87 94</b>
Poste Moulézan	04 66 77 66 21
Poste Lédignan	04 66 56 98 50
Café de la poste	04 66 77 89 21
Épicerie	04 66 77 87 42
Boulangerie « La Gourmandine »	04 66 77 52 65
ML Immobilier	04 66 80 96 40
Maçon A. Malek	06 68 66 68 25
Maçon R. Ortiz	04 66 35 14 37
Plombier Petit	06 61 94 05 09
Clim. Plomb. Pécherat	06 37 71 18 50
Bois chauffage N. Lopez	06 65 37 68 14
École Moulézan	04 66 77 86 22
Collège de la Gardonnenque	04 66 83 30 60
Déchetterie St Bénézet	04 66 56 58 30
	Ou 06 79 89 13 19
Communauté des communes Lens-Gardonnenque	04 66 63 00 80
Pompiers	04 66 83 40 58 ou 18
Gendarmerie St Mamert Samu:	04 66 81 10 33 15
Bus STDG	04 66 29 27 29
<b>Crèches-Halte Garderies</b>	
St Génies	04 66 81 62 55
Parignargues	04 66 63 24 04
Moulézan	04 66 93 64 22
<b>Garderie scolaire Moulézan</b>	<b>04 66 53 07 21</b>
Centre Médical St-Mamert	04 66 81 18 96
Centre Hospitalier de Nîmes	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons	04 91 75 25 25
Météo France (Gard)	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard	04 66 36 40 40
Fourrière SPA	06 83 81 62 08



### Mairie:

Ouverture au public: Lundi de 09h à 12h et 14h à 18h  
- Mardi de 9h à 12h - Mercredi de 8h à 12h - Vendredi de 8h à 12h

Le maire est présent en mairie ces jours là, et le jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

**Il peut vous recevoir en permanence sur rendez-vous (Téléphoner à la mairie).**

### Bibliothèque:

Mardi de 16h30 à 18h00 (Prêt gratuit)

### Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

### Agence Postale Communale:

Du lundi au vendredi: de 9h30 à 12h  
Samedi: de 8h30 à 12h

Le prochain ramassage des encombrants par les cantonniers aura lieu **le jeudi 5 décembre 2013**. Déposez les devant votre habitation **avant 8h00**. **Inscription impérative à la mairie (téléphone).**

### Collecte des ordures ménagères

La collecte a lieu normalement toute l'année, y compris les jours fériés **sauf le 25 décembre et 1er janvier**.

Merci de penser à ceux qui sont là au quotidien pour votre bien-être, et permettent de garder nos villages propres :

Ils trouvent encore trop souvent : Des sacs bleus à la place des sacs noirs et inversement, des couches culottes, serviettes hygiéniques ou des mégots de cigarettes dans les sacs bleus; des sacs trop chargés qui éclatent.

Si un sac poubelle est oublié, le signaler à la mairie immédiatement. Merci

**La place d'un papier, d'un paquet de cigarettes vide, d'une canette vide... etc. est dans une poubelle... Pas dans le fossé dans la nature ou sur la route.**

### Durée de vie dans la nature:

Un mégot: 2 ans  
Du papier journal: 6 mois  
Papier de bonbon: 3 ans  
Un chewing-gum: 5 ans  
Une canette en alu: 50 ans  
Une couche: 400 ans  
Sac en plastique: 450 ans  
... Pensez-y avant de jeter !



## Carnet

Rien à signaler en octobre. Petit rappel concernant la doyenne et le doyen de notre village:

- ♦ **Mme Marioge Marie-Louise** est née le 23 mars 1924. Elle a 89 ans cette année.
  - ♦ **M. Senthille Fernand** est né le 14 novembre 1917. Il a 96 ans cette année.
- Tous deux ont toujours bon pied, bon œil.....!

Un container collecteur de vêtements et de chaussures usagés est à votre disposition sur le parking de la mairie près de la crèche. Il suffit de les rassembler dans un grand sac en plastique. Ils seront recyclés en procurant des emplois et réutilisés par des associations caritatives.

Vous pouvez rapporter à la mairie: Piles usagées, ampoules usagées, vieilles radiographies,...etc. et les déposer dans les conteneurs adéquats. Les agents communaux les amèneront à la déchetterie pour vous.

Durée de dégradation dans la nature:

Pile: 200 ans - Cartouche d'encre: 100 à 500 ans - Ampoule: 500 à 1000 ans.

**Si vous constatez un problème dans votre quartier n'hésitez pas et ne tardez pas à prévenir la mairie qui s'efforcera d'y remédier le plus rapidement possible: Sacs poubelles non ramassés, réseaux détériorés, éclairage public défectueux, containers bouteilles ou papiers pleins, chien ou chat errant, etc...**